

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 276

Artikel: Opinions et informations
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026535>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une étude de l'Institut Battelle sur le logement (suite)

manière, l'Etat pourrait négocier avec succès des œuvres qui garantiraient du travail à moyen terme aux entreprises d'une part, et qui permettrait un abaissement des coûts d'autre part.

Il est évident que l'étude de Battelle s'est limitée à la politique du logement et à sa critique, car il n'était pas possible dans le cadre de ce travail de s'étendre sur les causes des erreurs commises, erreurs qui ne sont pas dues à la simple ignorance. Il faudra, par exemple, un jour faire l'analyse des liens qui existent entre les milieux immobiliers et les cercles politiques. Le rapport Battelle trouverait dans un tel travail un prolongement bienvenu. Que l'on songe simplement à cette « coïncidence » qui crève les yeux: la majorité des personnalités du monde immobilier sur lesquelles il est possible de mettre une étiquette politique appartiennent au parti libéral et à la démocratie chrétienne; or ce sont les libéraux qui, depuis longtemps, se succèdent à la tête du Département des travaux publics et qui auraient dû se charger des achats de terrain... Par ailleurs, ce sont deux démocrates-chrétiens (MM. Dupont et Babel) qui, en tant que responsables des finances, ont mis au point les lois d'aide à la construction... (on remarque cependant que si les politiciens libéraux ont, à une exception près — M. Picot — surtout veillé à ne pas interférer avec le monde économique, les démocrates-chrétiens ont tenté de satisfaire aux

exigences de leur programme familial tout en injectant un supplément d'argent dans le marché immobilier, un marché dont les mécanismes n'étaient bien sûr pas remis en question).

Une confirmation pour la gauche

Pour en revenir au rapport Battelle, il faut admettre que les révélations qu'il contient ne présenteront pas le même caractère de nouveauté pour tout le monde: depuis longtemps, la gauche et l'extrême-gauche, sensibles aux problèmes de l'habitat, de l'urbanisme et de la spéculation ont abouti à des conclusions très convergentes. Mais il restait que leur démonstration manquait d'une certaine crédibilité aux yeux de ceux qui avaient appris à connaître leur position face au problème de la propriété privée. Les chercheurs de Battelle, vierges de toute étiquette politique, devront être pris au sérieux. C'est la chance de la gauche, qui voit ses cris d'alarme et ses revendications trouver, dans l'ensemble, une justification de poids, mais qui, dans ce domaine comme dans d'autres, n'avait jamais pu faire triompher ses idées faute des moyens financiers nécessaires pour mener à bien l'étude scientifique qui aurait permis la vérification de ses hypothèses.

Attendons donc de voir quel accueil fera la droite politique, immobilière et bancaire à un travail de cette force et de cette qualité.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Opinions et informations

Je lis dans « Education », « revue romande d'information professionnelle » (No 21), sous le titre: « L'école, ras le bol ? » une « interview » d'un apprenti:

« — Tu comprends, l'école, moi, j'en avais ras-le-bol. (...) »

— L'apprentissage, c'est différent ?

— Tu penses ! D'abord, tu sens que tu travailles.

Tu vois un résultat. Tu constates tes progrès, tu te rends compte de tes propres yeux, de ce qu'il te reste à faire. C'est... c'est existant, je trouve. » Je lis par ailleurs, dans un numéro de « La Brèche » paru voici quelques mois, cette autre interview, d'un autre apprenti:

« — Comment s'organise ta journée ?

— Je ne reçois jamais de plan de travail. La plupart du temps, on te donne des petits boulots... l'un après l'autre. En fait, je sers surtout de « bouche-trou », comme la plupart des apprentis dans

les boîtes comme la mienne. Je fais des paquets, je balaie, je range... C'est le boulot-type de l'apprenti de 1re année. Tu connais l'histoire: « la 1re année, on t'apprend à récurer le plancher, la 2e, on te donne un balai, et la 3e tu as droit à un aspirateur. »

Tiens ! je me suis dit: voilà un premier apprenti qui est vraiment très bien disposé ou qui a beaucoup de chance; voilà un second apprenti qui a vraiment mauvaise tête ou qui a beaucoup de malchance... J'ai poursuivi ma lecture:

« Education »:

« — Tout de même, tu as encore des profs !

— A l'école professionnelle, oui. Mais ils te parlent de choses applicables dans ton boulot. Et aussi de trucs indispensables quand tu discutes avec quelqu'un, si tu ne veux pas passer pour un complet navet (...)

— Et à part les cours professionnels, les autres jours, qu'est-ce que tu fais ?

— J'apprends, mais à l'usine. Là, pas de prof qui vous parle de loin, perché sur une estrade. Un professionnel, un crack... il a la maîtrise fédérale, tu te rends compte ? C'est lui qui s'occupe de nous; il nous explique, il nous montre, il corrige nos erreurs. »

« La Brèche »:

« On a droit à 9 heures de cours, prises sur la journée de travail. Et c'est n'importe quoi, complètement dispersé: du français, du droit dont on n'a rien à faire. Mais pour la formation technique: rien, 4 heures de radio... et quels cours ! On est complètement coupé de la réalité, sans aucune référence aux progrès techniques de la branche. — Et ta formation ?

— Dans la boîte, ça devrait être une heure par jour au minimum; en fait, c'est souvent le maximum. De toute façon, on me laisse me débrouiller. Le patron dit que « le but de l'apprentissage, c'est d'apprendre à se débrouiller seul ». Alors tu réparas un transistor sans même savoir ce que c'est qu'un transistor. »

« Education »:

« On est bien payé, même comme apprenti; il y a

des prestations sociales, des vacances, des cours gratuits. »

« La Brèche »:

« — Tu gagnes combien ?

— 150 francs par mois... sans compter les rétro-actives si j'arrive en retard et les amendes si je fiche en l'air une radio. J'ai calculé que je gagne 80 cts à l'heure... et que je sers de livreur. Si le patron engage un livreur, ça lui coûte 1200 francs par mois. Autrement dit, il gagne 1000 francs par mois sur mon dos. »

Si l'on peut légitimement soupçonner « La Brèche » d'avoir choisi un apprenti mal disposé et qui pousse au noir les choses, n'est-il pas plus évident encore qu'« Education » a un penchant marqué pour le rose ? « De quoi réfléchir », tel est le sous-titre de l'article. Réfléchir à quoi ? Sans doute à la nécessité d'introduire le numerus clausus à l'université, d'augmenter les exigences dans les collèges et les gymnases, afin que le plus grand nombre possible de jeunes puisse bénéficier des avantages de l'apprentissage ? Tout cela n'est pas honnête.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Clair comme de l'eau de Roche

La « Revue commerciale et financière suisse » (sous-titre et pratiquement seul texte français de la « Schweizerische Handels Zeitung ») a été la première à publier une liste des 16 entreprises suisses (No 23) dont le chiffre d'affaires a été supérieur à 1 milliard de francs en 1973. Dans l'ordre ce sont Nestlé, Ciba-Geigy, Brown Boveri, Migros, Hoffmann-La Roche, Coop, Sandoz, Sulzer, Alusuisse, Holderbank, Swissair, Asuag, Georg Fischer, Bührle-Cerlikon, Volkart-Holding et Interfood.

En examinant cette liste, on constate que les éva-

luations du journal sont sérieuses. Pour la première fois, le groupe Hoffmann-La Roche a publié cette semaine son chiffre d'affaires: 4677 millions, alors que l'évaluation de la « SHZ », établie auparavant, était de 4700 millions.

A propos de la publication de ce chiffre d'affaires, les « Basler Nachrichten » (131), quotidien proche des milieux de l'économie, pose la question: « Faut-il donner des roses à Roche ? » et, après avoir constaté que la volonté de ne rien publier a été brisée par le conflit avec le gouvernement britannique au sujet du prix du Librium et du Valium, « BN » écrit: « Roche a compris les signes d'une nouvelle époque et fait un premier pas. On pourrait ajouter, enfin; et on peut encore ajouter sans dommage pour l'entreprise. Et on espère que ce ne sera pas le dernier pas. » La conclusion: « Des roses pour Roche ? Une. Comme a compte ».

Le martyr patronal

— Dans sa colonne du « Bund » (131), Christian Gasser, industriel à Bienne, pose la question « Un salaud ou un incapable ? » (Sauhund oder unfähiger Trolpf ?) pour répondre à l'interpellation d'un ami qui lui disait « Si l'on réalise un bénéfice, on est un salaud. Mais si l'on fait une perte, est-on un incapable ? ». Après avoir, en s'appuyant sur de nombreux exemples, expliqué des problèmes d'économie d'entreprise, Gasser conclut que les responsables d'entreprises doivent être prêts à assumer ce double rôle.

— Sous le titre « Voyages à travers le « vingt-troisième canton », Peter Stöckling et Marcel Schwander présentent le Jura dans le dernier magazine du « Tages Anzeiger ».

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », le titre de première page est réservé à un travail sur les communautés, ou communes, présentées comme le banc d'essai de nouvelles formes de sexualité et de vie en commun; dans le corps du numéro, à noter en particulier une étude sur les chances professionnelles respectives des hommes et des femmes.

Urgences

Saluée avec sympathie par l'ensemble de la presse, la proposition de revision du droit de la famille publiée il y a quelques jours par le Conseil fédéral au chapitre de la filiation, touche surtout un domaine où l'adaptation de la loi aux réalités quotidiennes est spécialement urgente. Car le projet s'occupe aussi d'améliorer la protection de l'enfant sans famille; et là il ne s'agit plus seulement des enfants illégitimes, mais également des enfants de parents divorcés. Les statistiques, que nous avons rarement vues citées, montrent assez combien le nombre des « orphelins sociaux » pose un problème accablant dans notre pays comme ailleurs.

	Enfants « légitimes »	« illégitimes »	de parents divorcés
1965	107 477	4 358	5 261
1966	105 527	4 211	5 431
1967	103 276	4 141	5 446
1968	101 096	4 034	6 143
1969	98 649	3 871	6 482
1970	95 470	3 746	6 985
1971	92 677	3 584	7 659

Le lien

De l'invisible

Au visible

Le lien

Serait

Ce que tu vois —

Mince comme un cheveu.

Gilbert Trolliet